



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Parcoursup

Question au Gouvernement n° 471

### Texte de la question

#### PARCOURSUP

**M. le président.** La parole est à Mme Anne Brugnera, pour le groupe La République en marche.

**Mme Anne Brugnera.** Monsieur le président, mes chers collègues, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2018 !

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, ma question porte sur Parcoursup, la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année d'enseignement supérieur.

Notre assemblée a travaillé en décembre pour mettre fin au scandale des tirages au sort à l'entrée dans le supérieur mais, surtout, pour mettre fin à l'échec massif en licence, tout particulièrement pour les étudiants les plus défavorisés socialement.

Nous avons produit une loi équilibrée, dans laquelle des contributions de tous les groupes politiques ont été intégrées. Les députés du groupe La République en marche se sont particulièrement investis dans ce travail par un va-et-vient entre le terrain, le Gouvernement et la conception de la loi – la plus pragmatique et efficace possible – que nous avons votée le 19 décembre dernier.

**M. Martial Saddier.** Formidable !

**Mme Anne Brugnera.** Cette loi améliore l'information, l'orientation et l'admission des bacheliers dans le supérieur, ainsi que leur accompagnement en première année de licence. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est d'ailleurs aujourd'hui sur le terrain, à Bordeaux, pour travailler avec les acteurs locaux sur les dispositifs qui seront mis en place à la rentrée.

En ce qui concerne plus particulièrement l'orientation des bacheliers, leurs vœux et leur admission dans le supérieur, par cette loi nous nous sommes assurés de la fin du tirage au sort. Nous avons instauré une meilleure information des lycéens sur les filières correspondant à leurs aspirations et fédéré les acteurs de l'enseignement supérieur et du lycée dans leurs actions d'orientation.

Depuis hier, la nouvelle plateforme Parcoursup est en ligne. Je le vois à Lyon, dans ma circonscription, comme mes collègues dans la leur : les lycéens, comme leurs familles, nourrissent de l'espoir à l'égard de ce changement et sont fortement demandeurs d'information et d'accompagnement dans leur rapport à ce nouvel outil.

Monsieur le ministre, comment le processus d'inscription organisé dans Parcoursup et accompagné par les

professeurs de lycée va-t-il se concrétiser pour nos jeunes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale.** Madame la députée, je vous remercie de votre question qui me permet de préciser ce qu'il en va de Parcoursup. Cette plateforme est ouverte depuis hier et les inscriptions commenceront à partir de la semaine prochaine.

Comme je l'ai dit à M. Corbière, je m'exprime au nom de Mme Frédérique Vidal qui, comme vous l'avez rappelé, se trouve en ce moment même sur le terrain à Bordeaux, ainsi qu'en mon nom propre puisque nous avons suivi ensemble ce dossier qui concerne les élèves de terminale et les institutions d'enseignement supérieur. Il est important de souligner plusieurs choses.

Tout d'abord, le processus a été humanisé : j'insiste sur ce point, car ce processus est devenu plus humain en amont et en aval. En amont, parce que deux professeurs principaux aideront les élèves ; en aval, parce que les universitaires s'impliqueront encore plus dans ce qui est demandé aux étudiants.

Ensuite, il y a humanisation parce que nous accompagnons les familles : du 22 janvier au 13 mars, une semaine de l'orientation sera organisée dans tous les lycées. Tous les lycéens, tous les apprentis et tous les étudiants souhaitant se réorienter vont pouvoir formuler dix vœux sur la plateforme. Les lycéens pourront consulter les caractéristiques de chacune des formations qui les intéressent, c'est-à-dire leur contenu, les attendus, le nombre de places disponibles et les taux d'insertion. Ils auront ainsi la possibilité de compléter leur dossier jusqu'au 31 mars. Avec dix vœux, cette phase laisse la liberté de choix et elle donnera à chacun la possibilité de faire ses choix.

Les professeurs rempliront, pour chacun des vœux, ce que nous appelons la fiche avenir qui permettra, là encore, d'éclairer les choix. Ces fiches avenir feront l'objet d'un échange à l'occasion du conseil de classe du deuxième trimestre.

Comme vous le voyez, les lycées, les universités et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sont mobilisés, comme leurs personnels que je remercie et que je salue, grâce au travail accompli en effet par la représentation nationale et par la ministre de l'enseignement supérieur. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Brugnera](#)

**Circonscription :** Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 471

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 janvier 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 janvier 2018](#)